

Autoroute A31- carte B

Secteurs affectés par le bruit, localisés en application des articles R 571-32 et suivants du code de l'environnement



direction départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
Haute-Marne

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral N°1613
Chaumont le 05 Mai 2009

Le Préfet

la précision de ce document est le 1/25 000 (format papier A3 -(29.7 x 42)- pour une impression optimale)

classement sonore des infrastructures

- catégorie 2 (d = 250m de part et d'autre de l'infrastructure)
- zone affectée (tampon de largeur d)



Kilomètres



Conception : DDE 52 / SVNS / BRN
Sources : IGN SCAN250
Prise en compte de l'arrêté préfectoral N°1613 du 05 Mai 2009
SWN / 19 février 2009